

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 12 mars 2020 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2020)

NOR : *FPTC2007499A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 12 mars 2020, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2020) est de 50, répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours interne : 22 ;
- troisième concours : 4.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2020) restent inchangées.